

Concours des Maisons et Balcons Fleuris et Nourriciers

édition 2025

↪ nouveau!

INSCRIPTIONS OUVERTES DE DÉBUT AVRIL AU 31 MAI 2025.

Déposez ce bulletin dûment rempli dans les lieux d'accueil municipaux
(hôtel de ville,
serres municipales, 6 rue Raymond Chasseigne,
Centre social Victor Hugo, 14 rue B. Palissy
et Services Techniques municipaux,
39 av. J. Jaurès]

ou inscrivez-vous en ligne,
sur le site Internet de la Ville.



Mail: espace-vert@la-chapelle-st-luc.eu

Téléphone: 03 25 80 41 19 [de préférence en matinée]

NOM:

PRÉNOM:

STATUT: ☐ PARTICULIER ☐ ÉTABLISSEMENT COMMERCIAL OU INDUSTRIEL

☐ PARCELLE INDIVIDUELLE DE JARDIN PARTAGÉ ☐ CENTRE AÉRÉ

☐ ÉCOLE ☐ CANTINE

Adresse:

Tél.

nouvelles!

CATÉGORIES:

Une même personne (physique ou morale) peut s'inscrire
dans les catégories 1 et 2 (maison ou terrasse fleurie et jardin nourricier)
OU dans les catégories 3 et 4 (balcon fleuri et balcon nourricier)

CATÉGORIE 1 ☐ MAISON OU TERRASSE FLEURIE
(ouverte également aux établissements commerciaux et industriels)

CATÉGORIE 2 ☐ JARDIN NOURRICIER
(ouverte également aux établissements commerciaux et industriels, parcelles individuelles de jardin partagé, centres aérés, écoles et cantines)

CATÉGORIE 3 ☐ BALCON FLEURI
(ouverte également aux établissements commerciaux et industriels, parcelles individuelles de jardin partagé, centres aérés, écoles et cantines: **ne concerne que les habitants d'immeubles**)

CATÉGORIE 4 ☐ BALCON NOURRICIER

UNIQUEMENT pour les résidents disposant d'un potager ou verger à l'arrière de la maison, souhaitez-vous accueillir le jury lors de sa tournée ?

☐ OUI ☐ NON

Si oui, appelez les serres municipales avant mi-juin.

Si non, souhaitez-vous transmettre des photographies de vos réalisations par mail, préalablement à son passage ? (avant le 18 juin)

☐ OUI ☐ NON

UNIQUEMENT pour les résidents disposant d'un balcon peu visible de la rue (2^e étage ou plus), souhaitez-vous envoyer préalablement des photographies de vos réalisations au jury par mail ? (avant le 18 juin)

☐ OUI ☐ NON

Pour tous les candidats, autorisez-vous le jury, à faire des photographies lors de son passage ?

☐ OUI ☐ NON

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez vous référer au règlement (disponible sur le site de la ville).